

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU SAMEDI 17 DECEMBRE 2022

*L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept décembre à 09 heures 30, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 09 décembre 2022, se sont réunis au siège de la Communauté de Communes, 12 rue Robert Fossorier à Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER, Président.*

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 25

Nombre de votants : 36

### PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1<sup>er</sup> Vice-Président, Sylvie DE GAETANO, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, François PEDRONO 4<sup>ème</sup> Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Jacques MARIE 7<sup>ème</sup> Vice-Président, Yves LEMONNIER 8<sup>ème</sup> Vice-Président, Didier PAPELOUX, Rebecca BABILOTTE, Delphine PANDO, Patrice BRIERE, Michel THOMASSON, Claude BENOIST, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Hervé VAN COLEN, David MULLER, Fabienne LOUIS, Patrice ROBERT, Dominique VAUTIER, Miriam GUERARD, Ihsane ROUX, Véronique BOURNE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Florence GALERANT,

### ABSENTS :

Emmanuel LAUSSINOTTE, Thierry GRANTURCO, 5<sup>ème</sup> Vice-Président, Chhun-Na LENGART, François HORENT, Caroline RACLOT-MARAIS

### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Didier QUENOUILLE pouvoir à Sylvie DE GAETANO, David REVERT, pouvoir à Delphine PANDO, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Michel THOMASSON, Régine CURZYDLO 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente, pouvoir à Yves LEMONNIER, Françoise LEFRANC 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente, pouvoir à Jacques MARIE, Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente, pouvoir à Philippe AUGIER, Patricia NOGUET, pouvoir à Fabienne LOUIS, Philippe LANGLOIS 9<sup>ème</sup> Vice-Président, pouvoir à Michel MARESCOT, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE, pouvoir à Ihsane ROUX, Jean-Guillaume d'ORNANO, pouvoir à Véronique BOURNE Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO,

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

-ooOoo-

### **DELIBERATION N°D168\_171222**

**PROGRAMME COMMUNAUTAIRE DE FORMATION DES SAUVETEURS-SECOURISTES  
AQUATIQUES - PASSATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT  
Autorisation**

Communauté  
de Communes  
**Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

[coeurcotefleurie.org](http://coeurcotefleurie.org)



Par délibération du 25 mars 2017, une convention de partenariat avait été prise avec l'association « Cabourg Surf Rescue », renommée depuis « Surf Rescue Normandy » pour développer sur le territoire un dispositif de formation permettant aux candidats d'obtenir, à l'issue d'une formation qualifiante, les diplômes nécessaires à l'exercice de la surveillance des plages et du sauvetage en mer.

En effet, face au désengagement de l'État dans le soutien aux communes pour la surveillance des plages, les élus, qui avaient réfléchi à des pistes de mutualisation, avaient décidé d'organiser des cycles de formation complets à destination prioritairement des habitants du territoire.

C'est ainsi que depuis les premières sessions en 2018, 61 personnes ont été formées, 5 villes ont bénéficié du dispositif. 21 sauveteurs ont été déployés cet été sur les plages de la Communauté de Communes. Seul 11 candidats ne sont pas allés au bout des trois saisons obligatoires et ont dû rembourser tout ou partie de la formation.

Face à ces résultats encourageants, la Communauté de Communes souhaite pérenniser ce dispositif avec l'ERFAN Normandie.

Pour cela, il est demandé au Conseil de bien vouloir, après avis favorable du Bureau en date du 2 décembre 2022, autoriser le Président à signer :

- la convention avec Surf Rescue Normandy afin de favoriser l'accès aux entraînements à Cabourg et Caen,
- la convention avec l'ERFAN dans le cadre la préparation et l'accès aux examens du BNSSA
- tout acte se rapportant à ces deux conventions

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire  
Après en avoir délibéré  
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

**AUTORISE** le Président à signer la convention jointe avec l'ERFAN Normandie,

**AUTORISE** le Président à signer la convention jointe avec l'association Normandie Surf Rescue

**HABILITE** le Président à signer tous les actes se rapportant à cette décision.

**Communauté  
de Communes  
Coeur Côte Fleurie**  
12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**

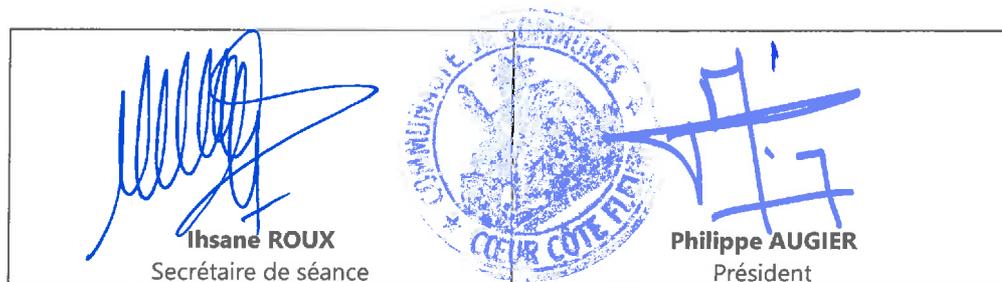


**Le Président :**

**Certifie**, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME



**Communauté  
de Communes  
Coeur Côte Fleurie**

12 rue Robert Fossorier  
14800 Deauville  
02 31 88 54 49  
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**



Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult  
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville  
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville